

# ECH@di RESEAU

N° 58

Vendredi 5 mars 2021

## ÉDITO

« **Reconnaissance de l'engagement des ressortissants étrangers pendant l'état d'urgence de la COVID-19** ». Telle est l'info accrocheuse que nous trouvons sur le site du Ministère de l'Intérieur depuis le mois de décembre : « *Étranger travaillant en France, vous exercez une profession particulièrement exposée ou indispensable à la continuité de la nation pendant la période de crise sanitaire... Votre demande d'accès à la nationalité française peut être facilitée si vous justifiez d'un engagement professionnel actif pendant la période d'état d'urgence du Covid-19* ». Bon, sachant que dans ce type d'emplois « *exposés et indispensables* », se trouvent beaucoup de personnes étrangères, pourquoi ne pas les prendre aux mots en demandant aussi la régularisation de celles qui le demandent, sans se limiter à leur liste rachitique d'emplois (<https://clck.ru/TYoq9>), car presque tous sont « *exposés et indispensables* » ?

## INFOS EUROPE

**La commission d'enquête sur Frontex va démarrer ses travaux.** Le Parlement européen a résolu de diligenter une enquête sur Frontex. Un groupe de travail dispose de quatre mois pour vérifier le travail de l'agence européenne de surveillance des frontières. Il examinera notamment les allégations sur son implication dans les refoulements illégaux de réfugiés. A lire sur <https://is.gd/t9gLSo>.

## INFOS NATIONALES

« **Génération identitaire** » **officiellement dissous.** Le groupe s'était notamment illustré dans ses campagnes anti-migrants aux frontières italiennes et espagnoles ces derniers mois ; il a été dissous ce mercredi 3 mars, à l'issue du Conseil des Ministres. A lire sur <https://clck.ru/TY8Pi>.

**Les enfants étrangers confiés à l'ASE doivent pouvoir vivre sur le territoire français après 18 ans.** Laye, apprenti boulanger et Amadou, jeune électricien de 18 ans, visés par une obligation de quitter le territoire français (OQTF), viennent d'obtenir le droit de rester en France. A lire sur le site de *La Cimade* : <https://clck.ru/SrwAH>.

« **jeunes majeurs, sortir de l'impasse** ». Une soixantaine d'organisations ont lancé un appel en faveur des jeunes majeurs étrangers qui reçoivent une obligation de quitter le territoire français (OQTF) quand ils atteignent la majorité. Cette campagne part de plusieurs constats : - la contestation systématique de l'identité et de l'âge des jeunes, y compris quand ils ont été placés par un juge des enfants - La quasi-disparition des possibilités de régularisation des familles avec enfants mineurs - Les difficultés croissantes d'accès aux préfectures via la dématérialisation - face à ces embûches, des manifestations de solidarité de plus en plus nombreuses autour de ces jeunes. Plus d'infos : <https://www.ldh-france.org/petition-jeunes-majeurs/>.

**26ème rapport de la Fondation Abbé Pierre.** Le 2 février dernier, la FAP publiait son 26e rapport sur la situation du mal-logement en France, dans un contexte particulier de crise sanitaire. La pandémie du Covid-19 a accentué les inégalités, en faisant basculer de plus en plus de personnes en situation de précarité. L'analyse proposée permet de comprendre les enjeux de notre société pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale. Les chiffres sont alarmants ; à découvrir sur <https://is.gd/7Y7dtF>.

**Quelques heures pour des actions solidaires.** « *Beaucoup de personnes pensent, à tort, qu'être bénévole demande un investissement qui requiert énormément de temps* » ; c'est le constat que fait *Unis-Cité* (association d'accueil de jeunes en Service Civique). L'association lance une nouvelle mission, « Les diffuseurs de solidarités ». Elle permet un travail associatif de quelques heures pour ceux qui n'ont pas le temps de s'engager sur le long terme. A lire sur <https://is.gd/tuiuy1>.

« **L'Administration numérique pour les étrangers en France** ». Un article de David Lecocq, secrétaire général de la CGT Intérieur, nous apprend la création de cette ANEF qui est déjà déployée pour les demandes de titres des étudiants étrangers. En soi, cela peut créer un mieux car cela évite de se déplacer, de faire la queue parfois pendant des heures, les aléas du guichet... Mais les risques sont réels avec tous les problèmes liés à l'informatique (difficulté d'accès, panne...) et tout le monde n'a pas d'ordinateur, surtout si l'on n'est pas pris en charge comme la moitié au moins des personnes en demande d'asile. Et puis, il n'y a plus de contact humain, d'explication possible. Comme son titre le laisse à penser, la CGT craint que cette pratique devienne obligatoire et systématique pour toute demande de droit au séjour. Ceci dit, nous évoquions, dans le précédent numéro, le jugement du 18 février du tribunal administratif de Rouen qui a jugé illégal un arrêté de la préfecture de Seine-Maritime, qui imposait aux personnes étrangères de déposer en ligne leurs demandes de titre de séjour. La vigilance reste de mise.

## INFOS RÉGION

**Aide aux migrants.** la cour de cassation, devant laquelle Cédric Herrou était de nouveau jugé, mercredi 3 mars, après le pourvoi en appel du parquet général contre sa relaxe, en mai 2020, rendra sa décision le 31 mars. A lire sur <https://is.gd/yHWSbh>.

**Référé gagné à Gap pour les MNA.** Le 24 février, le *Réseau Hospitalité de Gap* et *Tous Migrants de Briançon*, ont gagné un 2ème référé - liberté pour sortir neuf jeunes mineurs d'un squat. La préfète a été sommée de les mettre à l'abri : ils vont emménager jeudi 4 mars, dans les bungalows d'un camping où sont déjà installés les jeunes du 1<sup>er</sup> référé.

Nous avons gagné grâce à Cécile Faure Brac (et aussi un peu grâce à notre travail avec elle). Nous avons argumenté sur la situation d'urgence d'abord, puis sur la vulnérabilité des jeunes et les conditions difficiles dans lesquelles ils se trouvaient dans le squat (hygiène, promiscuité agressive, pas de possibilité de respecter les gestes barrières...), sur l'état d'urgence sanitaire, et enfin sur leur minorité (pas encore de décision du juge pour enfants). La juge a admis cette situation et constaté que le département ne les avait pas mis à l'abri et que par conséquent l'autorité de l'État devait assurer provisoirement leur hébergement d'urgence (dans les 8 jours), tant que leur majorité n'était pas prouvée et, même s'ils sont reconnus majeurs, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Le plus drôle est que dans son mémoire en défense, la préfecture avait mis un beau tableau expliquant que sur les 200 places dont elle disposait, seules 167 étaient occupées ! Pourquoi dans ces conditions ne pas loger ces 9 jeunes ? La préfecture souhaitait les faire rentrer dans le dispositif du 115 : or les mineurs ne peuvent pas y accéder. Il fallait donc tenir bon sur leur minorité et demander un hébergement mineurs.

## ACTIONS & SOLIDARITÉS À MARSEILLE

**38 MNA mis à l'abri.** Mardi 2 mars, 38 mineurs non accompagnés se sont rendus à la mairie de Marseille, accompagnés par le collectif « *59 Saint-Just* » et de nombreux militants d'autres associations. Certains vivaient dans la rue depuis plusieurs mois. D'après un communiqué de la Ville, ils ont été pris en charge et mis à l'abri dans un gymnase municipal (Vallier). La municipalité a pointé du doigt l'inaction du Département ; à lire sur <https://clck.ru/TY2Hx>.

**La Base Marseille :** le numéro 1 du journal, *La Bazine*, est paru le 28 février. Il a été créé pour partager les bons et les moins bons moments militants, partager nos expériences, pour informer et rassembler les Marseillais-es autour des luttes et engagements citoyens et permettre la convergence. Se procurer *La Bazine* : 3, rue Pierre Roche - 13004 Marseille.

**Coup de Pouce Migrants.** L'association commence à manquer de vêtements, de chaussures et de produits d'hygiène (brosses à dents, savons, shampoings...) pour les personnes exilées du centre-ville (Gare Saint-Charles, jardins Porte d'Aix et halle Puget). Si vous, des amis.es ou de la famille, avez des vieux vêtements (propres) pour homme, de toutes les tailles, l'association est preneuse, dans son local au sein de Coco Velten, 16 rue Bernard du Bois 13001 Marseille.

**Collectif des habitants organisés du 3ème arrondissement (ou CHO 3).** À la Belle de Mai, des habitants ligués contre la précarité : à découvrir sur le journal « *Marcelle* » (<https://is.gd/ZTJi61>).

"**Réquisition citoyenne**" d'un McDonald's à Marseille (*l'après M*) : comment il est devenu une plateforme solidaire de distribution alimentaire. A écouter sur Europe 1 (<https://is.gd/mfoEFs>).

## UN RAPPORT DU RÉSEAU

« **De la rue à l'hôtel en temps de crise sanitaire. Et ensuite ?** ». Dans le cadre du *Réseau Hospitalité* et avec le soutien de la *Fondation Abbé Pierre* et de l'association *OSIRIS*, Margot et Gaël,, ont fait une enquête, de mars à novembre 2020, sur le parcours d'une vingtaine de ménages qui, avec notre concours, avaient pu accéder à un hébergement d'urgence en hôtel via le Service PLUS. Nous les avons rencontrés lors de maraudes conduites conjointement avec l'association *Coup de Pouce aux Migrants*, pendant la période de confinement entre mars et mai 2020. L'objectif de ce travail est de rendre compte des incohérences liées à l'organisation territoriale de l'hébergement d'urgence et des importantes embûches que les personnes doivent dépasser, afin d'espérer accéder à un hébergement plus stable. Les pratiques locales s'inscrivant parfois en contradiction avec la loi, nous avons souhaité montrer ici le quotidien des personnes dans ses différents aspects. Ce rapport s'ajoute à d'autres communications en vue de nourrir un plaidoyer collectif revendiquant une facilitation dans l'accès aux droits des personnes les plus précaires. Sous peu, il sera imprimé et se trouvera sur le site du réseau.

## AGENDA

**Samedi 6 mars.** Manifestation à Montgenèvre, pour dénoncer les traques et les refoulements illégaux qui mettent en danger les exilé.e.s. Rendez-vous à 11h30 devant l'obélisque.

**Lundi 8 mars.** Conférence : « *Femmes en Méditerranée, visages et parcours de migration* », organisée par *S.O.S. Méditerranée*. Diffusée en direct sur la page Facebook de S.O.S. Méd. (<https://www.facebook.com/sosmedfrance>), de 19h00 à 20h00 ; la conférence sera ensuite accessible en rediffusion sur la chaîne *YouTube* de l'association.

**Mercredi 10 mars.** Permanence RESF 13, jeunes majeurs et familles sans papier, à 14h30, à la Maison méditerranéenne des droits de l'homme (M.M.D.H.), 34 cours Julien, Marseille 13006.

**Samedi 20 mars.** Assemblée Générale du Réseau Hospitalité, de 10h à 12h au Centre Social CCO Velten, 16 Rue Bernard du Bois, 13001 Marseille. A l'ordre du jour l'élection du nouveau collège d'animation et d'administration, et de l'équipe de mise en oeuvre. Seront également examinés la répartition des fonctions et un agenda de rencontres jusqu'à l'été.

**Samedi 17 avril :** La 8ème rencontre de l'hébergement solidaire, qui devait avoir lieu le 18 mars, est reportée (pour cause de crise sanitaire) au samedi 17 avril, au Théâtre de l'Œuvre, 1 rue Mission de France, Marseille 13001, à partir de 10h00. Thème central : « *État des lieux de l'accueil à Marseille* ».

## LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 27 et le 5 mars, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 1 demande d'hébergement concernant un jeune-homme.